



## Faire ou non une procuration au notaire pour inventaire successio

Par **sophie007**, le **20/07/2015** à **17:00**

Bonjour,

Le notaire qui s'occupe de la succession de mes parents me propose une seule et unique date d'inventaire du domicile principal qui ne me convient pas du tout (début août). Comme j'habite à 1000 km et que je ne tiens pas spécialement à retourner dans cette maison où mes deux parents sont décédés et qui est difficile d'accès en transport en commun, j'ai pensé donner une procuration au notaire afin de m'épargner un voyage et des émotions inutiles. Mon problème est le suivant : mes parents avaient beaucoup d'objets de valeur et je crains que l'estimation soit vraiment faite à la baisse (ce qui n'est pas forcément dans mon intérêt). Je crains aussi que mon frère -avec qui je me suis fâchée lors de la maladie de ma mère et qui lui habite à proximité - ait subtilisé une partie des biens (notamment des bijoux et des lingots d'or qui étaient dans un meuble-coffre dont lui seul à la mort de mon père avait la clé et le code). Je possède quelques photos des bijoux et des objets de valeur mais je n'ai bien sûr pas les factures, si factures il y a... Qu'en pensez-vous ? Quels sont mes moyens de contrôle en cas de procuration ? Devrais-je prendre un autre notaire ? Bref, que feriez-vous à ma place ? Je vous remercie pour votre réponse. Bien à vous, SLV